

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026



CHAMPIONNAT DE FRANCE
MOTOCROSS FÉMININ



MOTO CLUB : La Couronne Loisir Moto
E-MAIL : lacouronneloisirmoto@hotmail.com
TÉLÉPHONE : 07 60 36 08 23
ORGANISATEUR TECHNIQUE : Barret Jacky

N° D'ÉPREUVE FFM : 223
DATE : 29 mars 2026
LIEU : la Couronne 16400

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	ARLOT DAVID /GIRAUT PATRICE -ADJ	Licence : 334400 / 158996
Délégué FFM (Président de jury) -----	LAINY Cyrille	Licence : 103761
Membre du Jury -----	GOURMAUD DAMIEN	Licence : 011917
Membre du Jury -----	GABET MAXIME	Licence : 361652
Commissaire technique responsable -	FORET Eric	Licence : 197137
Responsable du chronométrage -----	PINDRAY THIERRY	Licence : 042075

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

	MIX FÉMININ SCRATCH	MIX FÉMININ 125
ÂGE DES PILOTES	15 ans minimum	De 13 à 20 ans*
LICENCES	NCO / Inter / LUE	NCO / Inter / LUE / NJ
CYLINDRÉES	Classes 2, 3 & 4	125cc 2T
PLAQUES ET NUMÉROS	1	1

*Les pilotes ne devront pas avoir 21 ans au cours de l'année.

Les cheveux longs doivent obligatoirement être attachés dans le casque.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôle administratif :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM.

Contrôle technique :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Chansigaud jean pierre**

Nombre de secouristes **10**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **Angoulême**

Temps de trajet (en min) **10**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **La Combe Bésine**

Adresse **La Couronne 16400**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1490 m**

Largeur minimum de la piste **6 m**

Largeur de la grille **30 m**

Longueur de la ligne droite de départ **90 m**

Nombre d'OCP* **23**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais: **43**

43

En manche:



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **19 / 12 / 2025**

La Couronne Loisir Moto
2 rue Paul Verlaine
16100 Cognac

VISA DE LA LIGUE

DATE: **05/01/2026**



VISA DE LA FFM

DATE: **15/01/2026**

NUMÉRO: **26/0024**



74 Avenue Parmentier

75011 PARIS

01 49 23 77 00

ffm@ffmoto.org

ffmoto.org

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026

MX SOLO / SIDECAR / QUAD



MOTO-CLUB: La Couronne Loisir Moto
E-MAIL: lacouronneloisirmoto@hotmail.com
TÉLÉPHONE: 07 60 36 08 23
ORGANISATEUR TECHNIQUE: Barret Jacky

N° D'ÉPREUVE FFM: 223
DATE: 29 mars 2026
LIEU: La Couronne 16400

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ----- **ARLOT DAVID** Licence : **334400**
Président du Jury ou Arbitre* ----- **ODCadjoint GIRAULT PATRICE** Licence : **158996**
Membre du Jury ----- **délégué NICOLAS AGNES** Licence : **018221**
Membre du Jury ----- **OCS GOURMAUD /GABET** Licence : **011917/361652**
Commissaire technique responsable - **GUE REGIS / EVRARD MARCEL** Licence : **478431/213991**
Responsable du chronométrage ----- **PINDRAY THIERRY** Licence : **042075**

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoire : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, fortement recommandé : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Chansigaud jean pierre**

Nombre de secouristes **10**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **Angoulême**

Temps de trajet (en min) **10**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **La Combe Bésine**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1490 m**

Adresse **16400 La Couronne**

Largeur minimum de la piste **6 m**

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais **53**

CAPACITÉ QUAD OU SIDECAR :

Pendant les essais **...**

En manche **45**

En manche **...**

Largeur de la grille **30 m**

Longueur de la ligne droite de départ **90 m**

Nombre d'OCP* **23**

*Officiels Commissaires de Piste

- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **19/12/2025**

VISA DE LA LIGUE

DATE: **05/01/2026**

VISA DE LA FFM

DATE: **15/01/2026**
NUMÉRO: **26/0024**

La Couronne Loisir Moto
2 rue Paul Verlaine
16100 Cognac



Secretariat
LIMOGES

[Signature]



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org
[Signature]

Moto-club :	LA COURONNE LOISIR MOTO
Date :	29/03/2020 Lieu : La Couronne
Contrôle administratif :	Le samedi de 15h00 à 20h00 le dimanche de 7h00 à 8h15
Contrôle technique :	Le samedi de 15h00 à 20h00 le dimanche de 7h00 à 8h15

HEURE DÉBUT	SÉANCE	CHAMPIONNAT	CATÉGORIE	GROUPE	DURÉE	TOUR
08:00 ☺	Briefing	Commissaires	10 mn	+
08:50	Briefing	Pilotes	5 mn	+
09:00	Test départ	Chpt de France	Féminin	...	5 mn	+
09:05	Essai Libre	Chpt de France	Féminin	...	20 mn	+
09:30	Essai Libre	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Série 1	10 mn	+
09:43	Essai Libre	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Série 2	10 mn	+
09:56	Essais Libres	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Série 3	10 mn	+
10:09	Essai chrono	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Série 1	15 mn	+
10:27	Essai chrono	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Série 2	15 mn	+
10:45	Essais chronos	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Série 3	15 mn	+
11:10	Essai chrono	Chpt de France	Féminin	...	20 mn	+
11:35	Manche 1	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp C	15 mn	+ 1T
11:55	Manche 1	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp B	15 mn	+ 1T
12:15	Pause déjeuner	--	+
13:50	1T Reconnaissance	Chpt de France	Féminin	...	10 mn	+
14:00	Manche 1	Chpt de France	Féminin	...	20 mn	+ 2 T
14:25	Manche 1	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp A	15 mn	+ 1T
14:45	Manche 2	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp C	15 mn	+ 1T
15:05	Manche 2	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp B	15 mn	+ 1T
15:30	1T Reconnaissance	Chpt de France	Féminin	...	10 mn	+
15:40	Manche 2	Chpt de France	Féminin	...	20 mn	+ 2 T
16:05	Manche 2	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp A	15 mn	+ 1T
16:20	Pause	--	+
16:30	Remise Trophée	Chpt de France	Féminin	...	--	+
16:50	Manche 3	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp C	15 mn	+ 1T
17:10	Manche 3	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp B	15 mn	+ 1T
17:30	Manche 3	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp A	15 mn	+ 1T
18:00	Remise Trophée	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	...	--	+
19:00	Fin de l'épreuve	Maximum en cas de retard	Pour l'arrêté Préfectoral	...	--	+

Moto-club :	LA COURONNE LOISIR MOTO
Date :	30/11/2022
Contrôle administratif :	Le samedi de 15h00 à 20h00 le dimanche de 7h00 à 8h15
Contrôle technique :	Le samedi de 15h00 à 20h00 le dimanche de 7h00 à 8h15

HEURE DÉBUT	SÉANCE	CHAMPIONNAT	CATÉGORIE	GROUPE	DURÉE	TOUR
07:30	⌚ Briefing	Commissaires de piste	--	+
08:20	Briefing	Pilotes Chpt de France	Féminin	Grp A	--	+
08:30	Test départ	Chpt de France	Féminin	Grp A	5 mn	+
08:35	Essai Libre	Chpt de France	Féminin	Grp A	20 mn	+
09:00	Briefing	Pilotes Chpt de France	Féminin	Grp B	--	+
09:10	Test départ	Chpt de France	Féminin	Grp B	5 mn	+
09:17	Essai Libre	Chpt de France	Féminin	Grp B	20 mn	+
09:40	Essais Libres	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Série 1	10 mn	+
09:53	Essais Libres	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Série 2	10 mn	+
10:06	Pause	--	+
10:10	Essai chrono	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Série 1	15 mn	+
10:35	Essai chrono	Chpt de France	Féminin	Grp A	20 mn	+
11:10	Essais chronos	Chpt de France	Féminin	Grp B	20 mn	+
11:35	Essai chrono	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Série 2	15 mn	+
11:55	Pause déjeuner	--	+
13:20	1T Reconnaissance	Chpt Poitou-Charentes	--	+
13:26	Manche 1	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp B	15 mn	+ 1T
13:50	1T Reconnaissance	Chpt de France	Féminin	...	10 mn	+
14:00	Manche 1	Chpt de France	Féminin	...	20 mn	+ 2 T
14:27	Manche 1	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp A	15 mn	+ 1T
14:47	Consolante	Chpt de France	Féminin (+ 20 pilotes)	...	15 mn	+ 1T
15:06	Manche 2	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp B	15 mn	+ 1T
15:30	1T Reconnaissance	Chpt de France	Féminin	...	10 mn	+
15:40	Manche 2	Chpt de France	Féminin	...	20 mn	+ 2 T
16:05	Manche 2	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp A	15 mn	+ 1T
16:25	Pause	--	+
16:35	Remise Trophée	Chpt de France	Féminin	...	--	+
16:55	Manche 3	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp B	15 mn	+ 1T
17:15	Manche 3	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp A	15 mn	+ 1T
18:00	Remise Trophée	Toutes catégories	250/450cc	...	--	+
18:45	Fin de l'épreuve	Maximum en cas de retard	Pour l'arrêté Préfectoral	...	--	+

Sous et Bosses

Zone Public

- Commissaires
- Pare d'attente
- Pare panneauteurs

Secours

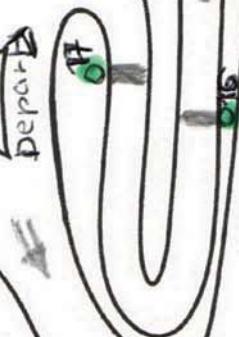
Modifications de Piste
Si nécessaire

Buvette

190 longueur du circuit
Mhoola Couronne

18

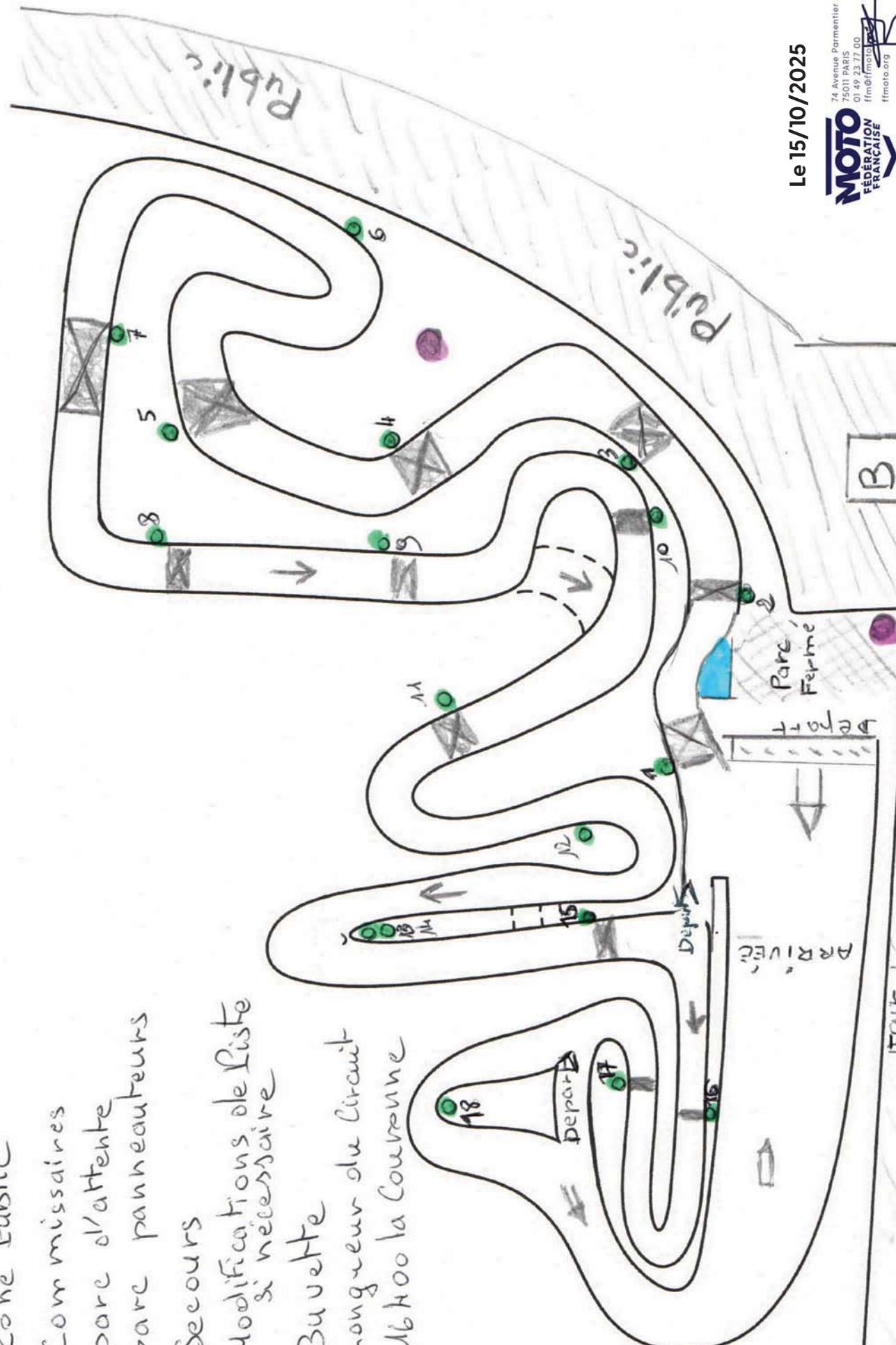
Départ



ARRIVÉE

public

Tour de contrôle



Le 15/10/2025

MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffmoto.org



**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de
manifestations de véhicules terrestres à moteur**
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**LA COURONNE MOTO LOISIR
Circuit de Severins - 16400 LA COURONNE**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **11193238304** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ** et **CHAMPIONNAT POITOU CHARENTE** se déroulant à **CIRCUIT DES SEVERINS** du **28/03/2026** au **29/03/2026**.

Cette attestation est valable du **28/03/2026 à 15H00** au **29/03/2026 à 19H00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à , le **22 Décembre 2025**

Pour la société,

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (Article 2 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	500 000€	Néant
Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	50 000€	

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme

